



DÉLIBÉRATION

du 16 février 2023

Présents : 20 Excusés : 7 6 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à M. Fabrice PAYEN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe JAHAN), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à M. Bruno BENOIT), Mme Marina LUCAS (ayant donné pouvoir à M. Bruno CHICOISNE), Mme Sandrine MARTIYN.</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 10 février 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 21 FEV. 2023 Publiée, le 22 FEV. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.1.2	AFFAIRES GÉNÉRALES <i>Modification des indemnités versées aux élus à la suite de la suppression d'un poste d'adjoint</i>

Madame le Maire expose aux élus que la suppression du 8^e poste d'adjoint au Maire entraîne la modification de l'enveloppe des indemnités allouées aux élus.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 février 2023 portant le nombre d'adjoints au Maire à 7 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire ;

Considérant que la Commune compte au 1^{er} janvier 2023, une population légale de 4 823 habitants ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 25 voix pour et une abstention :**

► **FIXE l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :**

- l'indemnité du maire, 55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- et du produit de 22% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par le nombre d'adjoints ;

Soit 8 413,36 €.

► **FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint, de conseiller municipal avec délégation et de Conseiller Municipal sans délégation, aux taux suivants, taux calculés en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale :**

- Maire : 49,00%
- Adjoints : 18,4%
 - o Enfance - Jeunesse
 - o Cadre de vie - Communication
 - o Urbanisme - Bâtiments
 - o Affaires sociales et solidarités
 - o Voirie – Espaces Verts - Environnement
 - o Éducation – Vie associative – Sports

Accusé de réception en
préfecture 044-214400962-
20230216-2312-DE Reçu le
21/02/2023

- o Culture
- Conseiller municipal avec délégation : 4.38%
- Conseillers municipaux sans délégation : 1,49 %

► **DÉCIDE** que les indemnités de fonctions seront payées :

- o Mensuellement, pour le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux avec délégation ;
- o Trimestriellement pour les conseillers municipaux.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 – article 6531 du budget ;

► **DÉCIDE** que la présente délibération prend effet au 1^{er} mars 2023.

Pour extrait conforme au registre »

Florence DRAKE DEL CASTILLO
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU



Accusé de réception en
préfecture 044-214400962-
20230216-2312-DE Reçu le
21/02/2023